



mon chien aboie les voisins s'en pleigne

Par **estelle du 61**, le **18/03/2011** à **16:19**

bonjour je voudrait savoir ma chienne a 9 mois elle est adorable pas du tout agressive mais elle n'a pas été habituée à être toute seule à vivre depuis toute petite avec d'autres chiens et des personnes depuis que mon concubin travaille et que je travaille elle fait que de pigner par moment de la journée mais le souci c'est que il y a d'autres chiens qui aboient et ça la fait pigner de plus on a un voisin qui mais la musique le matin de bonjour comme de nuit les voisins mon écrit un mot en disant qu'il allait appeler les gendarmes et la société protectrice des animaux comment dois-je faire est-ce que je suis en tort

Par **fra**, le **18/03/2011** à **16:26**

Bonjour, Madame,

Cela s'appelle une nuisance de voisinage. Vous pouvez être répréhensible si le trouble ne cesse pas rapidement. Vous devez dresser votre chienne ou la faire dresser pour qu'elle cesse d'aboyer en incommodant les voisins. Mais vous pouvez, aussi, faire la même démarche pour le trouble dû à la musique trop forte.

Par **estelle du 61**, le **18/03/2011** à **16:29**

bonjour merci mais bon ce n'est pas de ma faute mais le problème il y a d'autres chiens qui aboient donc est-ce que moi je peux en faire autant ma chienne ne pigne pas sans arrêt mais je ne sais pas combien coûte le dressage

Par **youris**, le **18/03/2011** à **17:55**

bjr,

laisser un chien seul à la maison est souvent source de nuisances pour les voisins qui peuvent constituer un trouble anormal de voisinage. vous êtes responsable des troubles provoqués par votre chien.

je crois qu'il existe des colliers pour chiens qui l'empêchent d'aboyer par des moyens coercitifs.
cdt

Par **Domil**, le **19/03/2011** à **12:34**

[citation]mais bon ce n'est pas de ma faute [/citation] C'est votre chien donc c'est votre faute.
Vous ne pouvez pas vous dédouaner.